

**POUR : 92**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

## **MOTION SANS PRÉAVIS**

**Martin Ouellet : M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter conjointement avec le député de La Pinière, le député d'Hochelaga-Maisonneuve, le député de Bonaventure et le député de Rimouski, la motion suivante :**

« Que l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la presse et des médias, qui se tient du 2 au 8 mai 2022;

Qu'elle reconnaisse que la transparence et l'accès à l'information sont le gage d'une information de qualité pour les citoyens;

Qu'elle affirme que l'esprit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est de rendre disponible un maximum d'information et d'assurer la plus grande transparence;

Qu'elle rappelle que la non-divulgence de renseignements devrait constituer l'exception;

Qu'elle insiste sur le fait qu'un employé ne devrait jamais avoir à choisir entre la loyauté à son employeur et son devoir de rendre l'information disponible en vertu de la loi;

Qu'elle condamne avec vigueur toutes tentatives d'ingérence ou d'intimidation envers les responsables de l'analyse des demandes d'accès à l'information;

Qu'elle demande au gouvernement d'accorder des ressources suffisantes à la Commission d'accès à l'information du Québec pour mener à bien sa mission;

Considérant ce qui précède, qu'elle affirme l'importance de procéder à une réforme de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels afin que la divulgation devienne la norme;

Enfin, qu'elle souligne l'apport des journalistes dans le maintien du droit à l'accès à l'information. »

Le 5 mai 2022